



Rupture cdi temps partiel

Par **cednel**, le **17/07/2015 à 22:45**

Bonjour !

Voilà j'ai embaucher un salarié a temps partiel en CDI dans le milieu agricole depuis le 1er Juin 2015 .

Il n'est pas venu travailler cette semaine (alors qu il aurais du venir travailler le lundi 13 Juillet) .

Je l'ai contacté hier donc le Jeudi 16 Juillet et il m'a clairement dit qu il ne voulait plus venir travailler .

Donc quelles sont les démarches à faire ?

A t il un préavis ???

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/07/2015 à 10:20**

Bonjour,

Vous pourriez laisser se perdurer la situation sans rien faire...

Il faudrait, si vous vouliez procéder au licenciement pour faute grave, vous enquérir des intentions du salarié par plusieurs lettre recommandées avec AR espacées de quelques semaines en lui demandant de justifier son absence...

Par **kbouhaouala**, le **20/07/2015 à 15:01**

Bonjour,

Si votre employé est parti sans préavis, vous pouvez le licencier pour faute . Voici qq infos qui peuvent vous aider:

<http://www.avocat-nettingsmeier.com/licenciement.php>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1137.xhtml>

Bonne chance

Par **Pierre DRH**, le **21/07/2015 à 20:09**

Bonsoir,

Avant de procéder à un licenciement pour faute grave, documentez vous bien. Il ne faut pas que le salarié puisse se retourner contre vous.

Je vous conseille <http://licenciementpourfautegrave.fr/absence-injustifiee>

Bien cordialement.